Initiales du maire

_____

Initiales directrice

_____

Province de Québec
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Comté Abitibi-Ouest

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
7 mai 2025
À 20h

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana tenue à la salle communautaire.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller, Miguel Roy, siège #1
Monsieur le conseiller, Simon Roy, siège #2
Monsieur le conseiller, Éric Arseneault, siège #3
Madame la conseillère, Lucie Crépeault, siège #4
Monsieur le conseiller, Guillaume Bergeron, siège #5
Monsieur le conseiller, Sébastien Morand, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, M. Martin Roch

Est également présente, Mme Lydia Bédard, directrice adjointe.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION

- 1.1 Ouverture de la séance et présences
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour du 7 mai 2025
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2025
- 1.4 Appui à la Ville de Blainville - Opposition au projet de loi no 93
- 1.5 Politique de déneigement
- 1.6 Dîner école St-Mathieu et La Motte -16 juin
- 1.7 Collation des grades des élèves de 6e année
- 1.8 Encombrant mai 2025
- 1.9 Cyclo-don de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/ Nord-du-Québec
- 1.10 Réfection de la patinoire (ingénieur)
- 1.11 Réfection de la patinoire (appel d'offres SEAO)
- 1.12 Convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement – Sécurisation du programme d'aide à la voirie locale (PAVL)- Signataires
- 1.13 Appui à la démarche du Comité de partage de ressources- Volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR)
- 1.14 Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé
- 1.15 Financement GREMA

2 CORRESPONDANCES

- 2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
- 2.2 Résumé de la Table des conseillers de Comté
- 2.3 Plainte d'une citoyenne concernant l'état des rangs
- 2.4 Dépôt du Rapport de mise en œuvre 2022 -2024 - Autorité des marchés publics

3 FINANCES

- 3.1 Adoption des comptes à payer
- 3.2 Dépôt des états comparatifs

4 PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

4.1 Lettre d'acceptation au Fonds touristique pour le projet « Réfection du pavillon de L'Esker »

5 URBANISME & LÉGISLATIF

6 FORÊT

6.1 Renonciation à une portion de bail auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et mandat à Sylviculture La Vérendrye

7 VARIA

7.1 Choix du nouveau logo pour St-Mathieu-d'Harricana fête sa forêt boréale
7.2 Clé sous-sol de l'église
7.3 Électricité garage municipal
7.4 Enveloppe budgétaire pour soutenir les commerces de proximité

8 PÉRIODE DE QUESTIONS

9 LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMNISTRATION

1.1 Ouverture de la séance et présences

2025-05-70

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit ouverte à 20 h 00.

Adoptée

M. Martin Roch, Maire, autorise qu'un point du varia se fasse dès maintenant en raison de la présence de l'agente de développement :

Voir le point 7.1 dans l'item Varia.

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 7 mai 2025

2025-05-71

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mai 2025 en laissant l'item varia ouvert.

Adoptée

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2025

2025-05-72

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2025 tel que rédigé.

Adoptée

2025-05-73

1.4 Appui à la Ville de Blainville - Opposition au projet de loi no 93

ATTENDU QUE le projet de loi n 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février 2025 par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette Vézina ;

ATTENDU QUE le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex**;**

ATTENDU QUE le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charrette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi;

ATTENDU QUE le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stablex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet;

ATTENDU QUE le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana appuie la Ville de Blainville dans ce dossier;

QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana exprime son désaccord en regard du projet de loi n 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville;

QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana réitère que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire;

QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana demande au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

Adoptée

Initiales du maire
_____
Initiales directrice
_____

1.5 Politique de déneigement

2025-05-74

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER les modifications de la politique de déneigement telles que présentées concernant la pluie en hiver.

Adoptée

1.6 Dîner école St-Mathieu et La Motte - 16 juin

2025-05-75

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ORGANISER un dîner hot-dog pour les élèves de l'école de St-Mathieu et de La Motte pour la fin d'année scolaire le 16 juin 2025 et de faire l'achat de la nourriture pour le dîner.

Adoptée

1.7 Collation des grades élèves de 6e année

2025-05-76

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE faire l'achat d'un sac à dos selon le budget alloué pour les finissants de 6e année de St-Mathieu-d'Harricana en guise de reconnaissance pour la collation des grades qui aura lieu le 13 juin prochain.

Adoptée

1.8 Encombrant mai 2025

Mme Lydia Bédard, directrice adjointe, informe les membres du conseil que la collecte des encombrants aura lieu les 24 et 25 mai prochain. Durant cette collecte, il sera possible d'apporter ou de récupérer des articles encore utilisables. Cette initiative vise à encourager le réemploi et la réduction des déchets.

1.9 Cyclo-don de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/ Nord-du-Québec

2025-05-77

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Miguel Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le départ du parcours « Baladeur 12 km » à 14 h 15 de l'église de St-Mathieu-d'Harricana tenu par le 20e Cyclo-don de la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue/ Nord-du-Québec dans notre Municipalité le 23 août 2025.

Adoptée

1.10 Réfection de la patinoire (ingénieur)

2025-05-78

CONSIDÉRANT QUE la législation en vigueur n'exige pas la production de plans et devis pour les travaux de réfection de la dalle de béton de la patinoire municipale »

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE refuser la soumission de BCI- Service d'ingénierie pour la fourniture de plans et devis pour la nouvelle dalle de béton de la patinoire municipale.

Adoptée

1.11 Réfection de la patinoire (appel d'offres SEAO)

Le point est remis à une séance ultérieure.

1.12 Convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement – Sécurisation du programme d'aide à la voirie locale (PAVL)-Signataires

2025-05-79

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12), la Ministre peut accorder des subventions pour fins de transport;

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale, ci-après le « Programme », approuvé par la décision du Conseil du trésor C.T. no 231031 du 16 juillet 2024, a comme objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE le Programme comporte un volet Redressement - Sécurisation, ci-après le « Volet », qui vise à réaliser les interventions sur le réseau routier municipal prévu au tableau de priorisation du plan de sécurité, celles situées sur le réseau routier local prioritaire de niveaux 1 et 2 retenues au plan triennal ou quinquennal d'un plan d'intervention, les travaux d'amélioration sur des routes locales de niveaux 1 et 2 non prévus à un plan de sécurité routière en milieu municipal ou au plan quinquennal ou triennal d'un plan d'intervention, ainsi que les travaux relatifs à la réfection ou à la reconstruction de murs de soutènement et de passerelles;

ATTENDU QUE le projet du Bénéficiaire a été retenu sous ce Volet et que la Ministre accepte de verser au Bénéficiaire une aide financière pour lui permettre de réaliser son projet;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure la présente convention d'aide financière, afin de déterminer les obligations des Parties dans ce contexte.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Miguel Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière et M. Martin Roch, Maire à signer la convention d'aide financière dans le cadre du Volet redressement – Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Adoptée

1.13 Appui à la démarche du Comité de partage de ressources- Volet 4 du Fonds régions et ruralité (FFR)

2025-05-80

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Abitibi sont confrontées, occasionnellement ou régulièrement, à des contraintes en matière de ressources humaines ou matérielles, les obligeant à trouver rapidement des solutions pour

contrer cette problématique qui nuit au bon déroulement de leurs services aux citoyennes et citoyens;

ATTENDU QUE les municipalités souhaitent préserver leur autonomie, tout en explorant la possibilité de partager certaines ressources entre elles, et ce, selon les besoins spécifiques de chacune;

ATTENDU QUE la réalisation d'une étude de la situation de chaque municipalité s'avère nécessaire pour dresser un diagnostic clair de leurs forces, ainsi que pour identifier leurs défis actuels et à venir à court, moyen et long terme, dans le but de pallier ces enjeux liés aux ressources humaines ou matérielles;

ATTENDU les orientations énoncées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans son plan stratégique 2023-2027 visant à renforcer le soutien offert aux organismes municipaux pour créer des conditions propices à l'essor des communautés;

ATTENDU le développement par le MAMH d'une stratégie pour un renforcement de la gouvernance municipale, dont un des trois grands axes vise à soutenir la mise en commun structurante de services par la coopération intermunicipale;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière peut être soumise dans le cadre du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec, Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale, qui vise à assurer une prestation de services de qualité aux citoyennes et citoyens en établissant des collaborations structurantes et durables entre les municipalités;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Abitibi approuvent et soutiennent le dépôt d'un projet commun d'étude diagnostique de leur situation respective et acceptent d'y participer, tout en se réservant la possibilité de se retirer du processus après réception de leur propre diagnostic;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté d'Abitibi est mandatée pour procéder au dépôt de la demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Simon Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle stipule les points suivants :

- Le conseil municipal de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana s'engage à participer au projet commun d'étude et de diagnostic de la situation des municipalités du territoire de la MRC d'Abitibi;

- Le conseil municipal de St-Mathieu-d'Harricana autorise le dépôt du projet dans le cadre du Fonds région et ruralité du gouvernement du Québec, Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Coopération intermunicipale;

- Le conseil municipal de St-Mathieu-d'Harricana nomme la MRC d'Abitibi comme organisme responsable du projet.

Adoptée

1.14 Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé

2025-05-81

Le point est remis à une séance ultérieure.

Initiales du maire
_____
Initiales directrice
_____

2025-05-82

1.15 Financement GREMA

CONSIDÉRANT QUE l'entente de financement du Groupe de recherche en écologie de la MRC d'Abitibi (GREMA) impliquant la MRC d'Abitibi ainsi que la collaboration des délégataires des ententes de délégation de gestion (EDG) de Berry, Cellule des Côteaux, St-Dominique-du-Rosaire, St-Mathieu-d'Harricana et l'UQAT est arrivée à expiration en 2024;

CONSIDÉRANT QUE le GREMA a soumis une nouvelle demande de soutien financier à la MRC d'Abitibi de l'ordre de 100 000$ par année pour une période de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des délégataires des ententes de gestion reconnaît l'importance de promouvoir des projets de recherche pointus et typique à la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite du soutien de la MRC d'Abitibi au GREMA permettrait de financer ces recherches spécifiques tout en formant une relève scientifique de haut niveau en milieu universitaire sur son territoire**;**

CONSIDÉRANT QUE le GREMA a démontré sa capacité à utiliser la contribution de la MRC d'Abitibi afin de générer un effet de levier permettant de multiplier son impact;

CONSIDÉRANT QUE le financement du GREMA respecte les ententes de délégation de gestion conclue avec le ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF) en contribuant au développement dans le domaine forestier, dans la gestion des forêts et la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les sommes seront réparties en fonction du nombre d'hectare de chacune des cinq (5) EDG de la MRC d'Abitibi;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Simon Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, délégataire de l'entente de délégation de gestion de la forêt (EDG) No 1060 s'engage à allouer un financement au montant de 1 833$ par année, sur une période de trois (3) ans pour soutenir le GREMA pour un montant total de 5 500$. Pour cette année les fonds seront pris dans le surplus accumulé du fond forêt et dans le fond courant du fond forêt pour les années 2026 et 2027;

QUE la contribution financière est conditionnelle à ce que les cinq (5) EDG adoptent une résolution confirmant leur contribution financière.

Adoptée

2. CORRESPONDANCES

2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

2025-05-83

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Simon Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le bordereau de correspondance informative tel que présenté.

Adoptée

2.2 Résumé de la Table des conseillers de comté

M. Éric Arseneault, maire suppléant substitut, fait un résumé de la dernière séance de la Table des conseillers de comté.

2.3 Plainte d'une citoyenne concernant l'état des rangs

2025-05-84

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil accuse réception de la plainte formulée par Mme Carole-Anne Lavoie concernant l'état des rangs sur le territoire de la Municipalité. À la suite de cet événement, un ajout a été apporté à la politique de déneigement afin d'y inclure une précision sur les opérations à effectuer en cas de pluie en période hivernale (voir point 1.5 ci-dessus).

Adoptée

2.4 Dépôt du Rapport de mise en œuvre 2022 -2024 - Autorité des marchés publics

Le conseil accuse réception du rapport de mise en œuvre de l'Autorité des marchés publics (AMP) 2022-2024. Ce rapport est présenté tous les trois ans à l'Assemblée nationale et l'AMP a soumis trois nouvelles recommandations au gouvernement du Québec.

3. FINANCES

3.1 Approbation des comptes payés et à payer

2025-05-85

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER et **DE PAYER** la liste des chèques suivante, pour un total de 134 831,85 $.

No. Chèque	Fournisseur	Montant
C0009770	SENTIER MUNICIPAUX 2E VERS.	650,00$
C0009771	SENTIER MUNICIPAUX 2E VERS.	650,00$
C0009772	POSTES CANADA	46,27$
C0009773	RASSEMBLEMENT DES ÉLUS 2025	225,00$
C0009774	CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	50,00$
C0009775	9428-7521 QUEBEC INC	2 448,54$
C0009776	ALLIANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE	528,34$
C0009777	ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'A-T	244,33$
C0009778	ATRAT	333,43$
C0009779	BETON FORTIN INC.	1 149,75$
C0009780	BOIS TURCOTTE LTÉE	274,52$
C0009781	BRUNCH	370,47$
C0009782	CANADIAN TIRE	66,64$
C0009783	ENERGIES SONIC INC	2 823,42$
C0009784	ENVIROBI	310,43$
C0009785	EQUIPEMENTS PROTEK DU NORD INC.	143,03$
C0009786	FEDERATION QUEB. DES MUNICIPALITÉS	183,96$
C0009787	FERABI INC	1 778,39$
C0009788	GESTION JALO	5 915,46$
C0009789	H2LAB INC.	222,19$
C0009790	LAROUCHE BUREAUTIQUE	784,95$

C0009791	BOITE EN BOIS TÉLÉVISION SOUS-SOL	453,47$
C0009792	M&M NORD-OUEST INC.	60,86$
C0009793	MATÉRIAUX 3+2 LTÉE	178,63$
C0009794	MICROAGE ABITIBI-TEMISCAMINGUE	221,72$
C0009795	MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC	150,62$
C0009796	MRC ABITIBI	45 453,00$
C0009797	MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-DE-FIGUERY	2 061,13$
C0009798	NADEAU GESTION DE PROJET INC.	9 080,16$
C0009799	FRAIS DE DÉPLACEMENT ET REPAS	301,82$
C0009800	POSTES CANADA	236,91$
C0009801	SANIMOS INC.	247,20$
C0009802	SECUR-ALERT	70,14$
C0009803	SMS EQUIPEMENT INC.	2 477,24$
C0009804	SOGITEX INC	135,75$
C0009805	SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE INC.	6 619,11$
C0009806	TERAPRO CONSTRUCTION	791,29$
C0009807	VILLE D'AMOS	2 964,93$
C0009808	ZIP LIGNES	538,95$
	Sous-total	**91 242,05 $**
	Payé par AccèsD	
L2500029	FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MATHIEU	1 000,00$
L2500030	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	7 311,37$
L2500031	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	2 773,55$
L2500032	SUNCOR ENERGY INC.	627,47$
L2500033	ENERGIR	124,13$
L2500034	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1 053,49$
L2500035	VISA DESJARDINS	5 160,31$
L2500036	FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MATHIEU	197,63$
L2500037	HYDRO QUÉBEC	3 024,86$
	Sous-total AccèsD	**21 272,81 $**
	Salaire mois d'avril	**22 316,99$**
	TOTAL	**134 831,85 $**

Je, soussignée Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées dans la résolution n° 2025-05-85.

_____
Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière

Adoptée

3.2 Dépôt des états comparatifs

Madame Lydia Bédard, directrice adjointe, dépose les états comparatifs de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana en date du 24 avril 2025.

4. PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

4.1 Lettre d'acceptation au Fonds touristique pour le projet « Réfection du pavillon de l'Esker »

La MRC d'Abitibi nous informe de l'appui pour notre projet concernant la réfection du pavillon de l'Esker pour un montant de 5 000$ provenant du Fonds touristique.

Initiales du maire
_____
Initiales directrice
_____

5. URBANISME & LÉGISLATIF

6. FORÊT

6.1 Renonciation à une portion de bail auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et mandat à Sylviculture LaVérendrye

2025-05-86

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana détient un bail auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) pour une portion de territoire public (secteur du Lac des Hauteurs);

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renoncer à une partie de ce bail, jugée non nécessaire pour ses activités ou projets futurs;

ATTENDU QUE des démarches officielles doivent être entreprises auprès du MRNF pour procéder à cette renonciation**;**

ATTENDU QUE la firme Sylviculture LaVérendrye possède l'expertise et l'expérience pour représenter la Municipalité dans ce type de démarche;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. **QUE** la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana renonce formellement à une portion de son bail auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, dont la description détaillée sera jointe aux documents officiels;

2. **QUE** la firme Sylviculture LaVérendrye soit mandatée pour agir au nom de la Municipalité dans toutes les démarches nécessaires auprès du MRNF afin de procéder à cette renonciation de façon conforme et administrative;

3. **QUE** le maire M. Martin Roch et/ou la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nathalie Boire soient autorisés à signer tout document requis pour officialiser ce mandat et la renonciation de bail.

Adoptée

7. VARIA

7.1 Choix du nouveau logo pour St-Mathieu-d'Harricana fête sa forêt boréale

Madame Natasha Roch sollicite l'avis du conseil municipal concernant le choix d'un nouveau logo pour l'évènement St-Mathieu fête sa forêt boréale, qui se tiendra les 22 et 23 août prochains. À la suite des échanges, un logo a été choisi pour représenter officiellement l'évènement.

7.2 Clé sous-sol de l'église

Le conseil souhaite obtenir des soumissions pour l'installation d'une poignée numérique pour la porte du sous-sol de l'église. Cela viserait à faciliter la gestion des accès lors de la location du local. La poignée numérique permettrait de

programmer des codes d'accès valides pour des périodes précises, ainsi que de planifier plusieurs accès à l'avance à l'aide d'une application mobile.

7.3 Électricité garage municipal

Le conseiller M. Simon Roy demande qu'un suivi rigoureux soit assuré dès l'engagement du maître électricien pour la construction du garage afin que la demande de branchement électrique soit transmise à Hydro-Québec dès le début du projet.

7.4 Enveloppe budgétaire pour soutenir les commerces de proximité

Le gouvernement du Québec consacre une enveloppe budgétaire de 10 millions de dollars par année, jusqu'en 2028, pour soutenir les commerces de proximité dans les municipalités de moins de 20 000 habitants. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Volet 5- Commerces de proximité du Fonds régions et ruralité.

Les conseillers aimeraient avoir l'information de cette enveloppe budgétaire lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2025-05-87

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 22 h 07.

_____	_____
Martin Roch, Maire	Lydia Bédard Directrice adjointe

Attestation : *Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Martin Roch, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*